



Saisi appartement et créancier

Par **belhoul**, le 15/11/2012 à 16:26

Bonjour à tous,
Merci d'avance aux personnes qui me répondront.

Je suis marié sans contrat, et nous avons un appartement que nous avons acheté pendant notre mariage et cette appartement est payé(donc nous devons plus rien à la banque).

Je serai prochainement condamné et je vais devoir faire face à un créancier et je vais lui devoir 100000 euros.

Ma question va être direct et se projeter dans le pire c'est-à-dire la saisie de l'appartement. Est-ce que la saisie de l'appartement peut se faire malgré que ma femme n'a absolument rien avoir dans cette condamnation ?

Peuvent-ils saisir l'appartement bien qu'il soit à nos deux noms.

D'avance Merci

Par **cocotte1003**, le 15/11/2012 à 19:31

Bonjour, marié, on est solidaire des dettes de son conjoint, donc oui l'appartement peut servir à régler les dettes de l'une des personnes, cordialement

Par **herve38940**, le 16/11/2012 à 00:17

Bonjour , la dette a ete contracté avant votre mariage ???